



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2020
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixantième session

8 juin-3 juillet 2020

Point 7 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport du Comité sur les travaux
de sa soixantième session**

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix Eboa Ebongue (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour 2021

[Point 3 a)]

Programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

1. À sa soixantième session, le Comité a examiné le programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019) [A/75/6 (Sect. 2)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux publiée sous la cote E/AC.51/2020/10.

2. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le programme et répondu, avec d'autres représentants et représentantes du Secrétaire général, aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Plusieurs délégations ont exprimé leurs remerciements et leur soutien au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour l'excellent travail qu'il accomplissait de manière générale et salué le fait qu'il respectait le principe de la publication simultanée des documents dans les six langues officielles. De l'avis de plusieurs délégations, le multilinguisme était une valeur



fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, qui permettait de favoriser, de défendre et de préserver la diversité des langues. Il a été dit que toutes les langues officielles devraient être traitées sur un pied d'égalité dans tous les organes de l'ONU et il était satisfaisant de voir que le Département respectait pleinement ce principe.

4. Une délégation a jugé essentiel de doter le Département des ressources financières et humaines dont il avait besoin pour atteindre ses objectifs avec efficacité et de manière transparente. Il a été souligné qu'il fallait veiller au bon fonctionnement des services linguistiques et préserver la qualité des services de conférence dans tous les centres de conférence. Il a été demandé si des mesures avaient été prises pour veiller à ce que la performance des services de traduction, plus particulièrement celle des services offerts à Genève et à Nairobi, soit comparable à celle de services analogues proposés au niveau international. Une délégation a demandé des informations sur la capacité des centres de conférence, hormis celui de New York, d'accueillir des réunions et s'est plus particulièrement intéressée à Nairobi.

5. Le travail accompli par le Département pour que les femmes soient aussi bien représentées que les hommes parmi le personnel a été salué, de même que les mesures qui avaient été prises pour améliorer l'accès des personnes handicapées, notamment avec la participation du Département à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. En ce qui concerne la parité des sexes, une délégation a souhaité que les enseignements tirés de l'expérience fassent l'objet d'une réflexion et soient mis en commun avec d'autres entités des Nations Unies, de sorte qu'elles puissent également atteindre cet objectif majeur.

6. Une délégation a salué les mesures de modernisation qui avaient été prises et, consciente des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), elle a souligné qu'il fallait que le Département innove en permanence de façon à se préparer à toute éventualité, en particulier pour ce qui était de la sécurité des protocoles de vote et de l'interprétation simultanée des réunions tenues en ligne. Malgré les problèmes posés par la pandémie de COVID-19, une autre délégation a insisté sur le fait qu'il fallait assurer l'interprétation dans les six langues officielles en toutes circonstances, y compris en recourant aux techniques de visioconférence, ainsi que cela avait été le cas avec les séances du Comité du programme et de la coordination. Une délégation s'est étonnée que les réunions aient été tenues en ligne, d'autant que cette modalité n'était pas utilisée systématiquement au Siège, et a accueilli favorablement les efforts qui avaient été faits, notamment pour organiser simultanément les séances de la Cinquième Commission et celles du Comité du programme et de la coordination. Il a été demandé si l'expérience ainsi acquise pouvait être mise à profit ailleurs, par exemple si l'on pouvait se servir des outils ayant sous-tendu les réunions tenues en ligne pour organiser des réunions ailleurs que dans les locaux de l'Organisation.

7. Les délégations ont accueilli favorablement l'intention du Département d'appliquer dans divers domaines de son travail une approche novatrice, qui reposerait sur des innovations technologiques et sur d'autres éléments, et souligné qu'il fallait que les innovations entrent en vigueur progressivement et soient analysées et évaluées de manière approfondie du point de vue organisationnel et financier. La priorité absolue devait rester inchangée : il fallait que tous les documents soient disponibles simultanément dans les six langues officielles et que les services de conférence soient fournis dans les six langues. Une délégation a noté la possibilité de recourir à la traduction automatique pour certains documents, tels que le Journal des Nations Unies, et de réaffecter les ressources humaines au traitement d'autres documents. Elle a accueilli favorablement le travail déjà accompli avec le portail e-deleGATE, noté la convivialité et l'utilité de la plateforme et demandé s'il était

question d'apporter des améliorations au portail, notamment en développant des applications mobiles et en y intégrant le Journal.

8. Le passage aux documents électroniques, qui réduit l'impact environnemental des réunions de l'ONU dans le monde entier, a été salué. Une délégation a demandé la raison pour laquelle l'accent était mis sur la réduction de l'empreinte écologique à Vienne alors qu'il y avait très peu de discussions sur ce sujet ailleurs.

9. Une délégation s'est enquis des conséquences de la COVID-19 sur le Programme de collaboration avec les universités en 2021, en particulier pour ce qui était des établissements des pays en développement, ainsi que des conséquences de la pandémie sur le programme de stages à New York. Une autre délégation a accueilli favorablement le travail accompli par le Département avec le réseau d'universités qui ont signé un mémorandum d'accord avec l'ONU, permettant ainsi à des universités du monde entier de préparer des jeunes à offrir leurs talents aux services linguistiques. À cet égard, on s'est félicité de l'augmentation notable du nombre de candidats et candidates et du nombre de lauréates et lauréats inscrits sur les listes de réserve, qui s'explique par le recours à des modalités de participation à distance aux concours de recrutement de personnel linguistique.

10. Une délégation a souligné qu'il importait de continuer de donner accès aux locaux de l'ONU aux organisations non gouvernementales, aux défenseurs des droits humains, aux minorités religieuses et à d'autres groupes pour qu'ils puissent se réunir pacifiquement, dans le respect des procédures de sécurité et d'accès existantes. Une délégation a pris note des dispositions qui avaient été prises pour donner accès aux locaux de l'ONU à divers groupes, y compris des organisations de la société civile, et estimant que cette pratique était un aspect important de l'exercice du droit de réunion pacifique, elle a souhaité la voir se perpétuer, sous réserve que les procédures de sécurité soient respectées. Une autre délégation a souligné qu'il importait de réglementer l'utilisation des locaux de l'ONU à Genève, Vienne et Nairobi en se fondant sur l'instruction administrative encadrant l'utilisation des locaux au Siège à New York pour des réunions, conférences, manifestations et expositions (ST/AI/2019/4). Il a été demandé ce qui pourrait être fait pour inciter les autres centres de conférence, en particulier l'Office des Nations Unies à Genève, à revoir leurs politiques de gestion et d'utilisation des locaux et les politiques régissant la participation des organisations non gouvernementales aux conférences. Il a été demandé au Département de publier la liste des réunions, inscrites au calendrier des conférences ou non, qui se tiennent dans les locaux de l'ONU, de façon à assurer une plus grande transparence et à donner une information plus complète.

Conclusions et recommandations

11. **Le Comité a noté avec satisfaction les mesures prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour gérer et faciliter les conférences, réunions et délibérations des Nations Unies et favoriser ainsi la mise en œuvre efficace des mandats, des programmes et des opérations.**

12. **Le Comité a réaffirmé qu'il importait de respecter pleinement le principe de l'égalité de traitement des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et celui de la publication simultanée des documents dans ces langues.**

13. **Le Comité a noté avec satisfaction les mesures que le Département avait prises pour adapter sa structure et ses procédures et ainsi devenir plus efficace.**

14. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2021.**